

REUNION du 27 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2014

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, O. CHEVOLEAU, B. COURDÉ, J. DARJO, S. DAVID, F. GORCE, JC. GUERAIN, N. LE DANNOIS, I. PROTEAU, C. THUREAU-BLUMBERG, , N. CHAMARD, A. BERNARD

Absents excusés : D. BROUSSE donne pouvoir à Mr BLASZEZYK Thierry
R. ZAPATA

Secrétaire : Mr CHEVOLEAU O.

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 avril 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2.-. CONVENTION POUR LA REALISATION DES OMBRIERES

Monsieur le Maire rappelle qu'une ombrière de parking équipée de panneaux photovoltaïques doit être réalisée sur le stade par la Société Poitou-Charentes Energies Renouvelables, dont le siège social est 5 allée Gilbert de la Porée 86000 Poitiers, représentée par Marc Ballandras, en sa qualité de Directeur Général. De ce fait, une convention d'occupation du domaine public doit être établie. Monsieur le Maire fait lecture de cette convention qui entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée de 30 ans. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette convention, et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

3.-. REMPLACEMENT FOYER ECLAIRAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le lampadaire VH 18 situé au bourg est à changer. Le devis du SDEER se monte à 522.79 €. La participation du SDEER et de 261.40 €, reste à notre charge 26139 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis avec remboursement immédiat dès que les travaux seront effectués.

4.-. DELIBERATION GROUPE ACTEURS LOCAUX POUR L'INVENTAIRE ZONE HUMIDE

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides, nécessaire pour assurer leur préservation et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et afin de répondre aux exigences du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, la commune de Vouhé doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un bureau d'études spécialisé. Ce groupe doit être le plus représentatif possible des différents utilisateurs des milieux et construit dans l'objectif de réussite de cet inventaire d'intérêt général ;

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « Modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais Poitevin » (*page 36*) :

- un ou plusieurs élus dont le Maire (ou son représentant)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant :
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- un représentant de la CLE (Commission Locale de l'Eau) ou de la cellule animation de la CLE
- un représentant de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques)

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Mr BLASZEZYK Thierry, Maire, élu référent,
- Mr BLANCHARD Patrick, Syndicat de rivière)
- Mme HELE (CHAMARD) Nicole, élue,
- Mr GUERAIN Jean-Christophe, élu,
- Mrs OLLIVIER Alain, GORIOUX Christophe, ARNAUD Jean-Marie, agriculteurs titulaires
Mrs BRIAND Emmanuel, SIMONNEAU Vincent, GARON Yannick, agriculteurs suppléants
- Mr JOURDAIN Jean-Lou, agriculteur dont le siège d'exploitation est situé en dehors de la commune,
- Mr OLLIVIER Michel, ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement,
- Mr HERNOT Daniel, représentant d'une association de protection de l'environnement,
- Mr BRIAND Yves, Chasseur,
- Mr GARON Yannick, Président Association de Chasse,
- Mr BRICHET Gilles, représentant association pêche,
- Mr BONNET Henri, représentant de la propriété foncière,
- Mr GRIMPRET Christian, représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
- Mr ALEM Pierre-Jean, représentant de l'ONEMA

5.-. AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DELEGATION MAITRISE OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'AUNIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a été convenu par délibération du conseil municipal du 29 mars 2014, la réalisation d'un inventaire des zones humides et délégation de la maîtrise d'ouvrage de cet inventaire au Syndicat Mixte du Pays d'Aunis, dans un cadre mutualisé. Monsieur le Maire fait lecture de la convention doit être signée avec le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaire à cette opération.

6.-. SIGNATURE MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ET EXTENSION ECOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la maîtrise d'œuvre concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire a été confiée à la SARL d'Architecture DUMET de Surgères le 6 novembre 2013. L'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières doivent être approuvés par le Conseil Municipal. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces documents et mandat Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

7.-. FETE DU 13 JUILLET

Monsieur le Maire propose au Conseil de préparer la fête du 13 juillet. Un pique nique pourrait avoir lieu suivi du feu d'artifice. Le Conseil décide de réunir les associations afin de savoir si elles souhaitent s'investir. La commission animation se réunira le mardi 10 juin à 19 h.

6.- . QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération concernant la demande de subvention DETR doit être modifiée car elle n'est pas conforme. Le Conseil, à l'unanimité, accepte de la modifier comme suit :

M. le Maire fait part au Conseil que le projet de restauration et extension du groupe scolaire est en cours et que le coût de ces travaux s'élève à 930 601 € HT. Ces travaux sont éligibles à la DETR dans la catégorie « bâtiments scolaires, construction/réhabilitation de classes et réhabilitation restaurant scolaire ». Compte tenu de l'importance de l'opération, elle sera divisée en 2 tranches fonctionnelles : la première tranche en 2014 pour un coût de 601 898 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite de l'Etat une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de la DETR 2014 dans la catégorie « Enfance Jeunesse, Bâtiments scolaires » pour le financement de la première tranche,
- dit que cette opération est inscrite au budget 2014,

- adopte le plan de financement suivant :

| | Sollicitée ou acquis | Taux | Montant subvention |
|------------------------------|-----------------------------|-------------|---------------------------|
| Etat – DETR 2014 tranche 1 | Sollicitée | 24.9 % | 150 000 |
| Fond Parlementaire Assemblée | sollicitée | 6.6 % | 40 000 |
| Conseil Général | acquis | 23.4 % | 140 606 |
| Région (fril) | Sollicitée | 8.3 % | 50 000 |
| Emprunt | sollicité | 36.8 % | 221 292 |
| TOTAL HT | | | 606 898 |

- autorise M. le Maire à signer tous documents qui sont ou seraient nécessaires pour la bonne réalisation de cette opération.
- M. le Maire informe le Conseil qu'il a fait des remarques sur le compte rendu de chantier de la sécurisation de l'école.
Il informe le Conseil que la prochaine séance aura lieu le mercredi 25 juin.
- Mme Proteau Isabelle informe le Conseil que le PEDT est validé, il fera parti de l'ordre du jour du prochain conseil pour information.
- Mme Boulerne Jacqueline signale qu'elle a reçu une invitation pour le conseil d'école du 12 juin à Puyravault.
Elle demande si un graveur ou un disque dur ne pourrait pas être acheté afin de stocker les archives informatiques.
Elle informe que Poitou Resto qui livre les repas à la cantine scolaire, commandera le Pain à la boulangerie du village, et le livrera en même temps que les repas.
- Mme Courdé Bernadette fait part qu'elle a reçu plusieurs devis pour le tracteur tondeuse. Les couteaux de la broyeuse sont usés et à changer. Le devis se monte à 676 €. Le Conseil émet un avis favorable.
Pour le CCAS : Mmes HIOU Suzanne, RONGIER Claudine, AIME Suzanne accepte de Faire partie de la commission. Il sera demandé à Mme GORIOUX Marie Françoise si Elle veut bien participer.
Elle signale qu'elle sera absente le week end de la pentecote et ne pourra pas assurer la Location des salles. Mme Boulerne se propose pour la salle des fêtes et Mme Thureau-Blumberg pour la salle du terrain municipal.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

| | | | | |
|---|-------------------------------|-----------------------------|--|--|
| LASZEZYK Thierry | BOULERNE Jacqueline | COURDÉ Bernadette | GUERAIN Jean- Christophe | BROUSSE David Absent excusé |
| LE DANNOIS Nadine | DARJO Joèle | PROTEAU Isabelle | BERNARD Alain | CHEVOLEAU Olivier |
| HELE (CHAMARD) Nicole | GORCE François | DAVID Sophie | THUREAU- BLUMBERG Cécile | ZAPATA Rudy Absent excusé |